

Fédération d'élevage du cheval de sport CH - FECH

Assemblée des membres 2020 – électronique / écrite



Informations

Aux membres de la FECH

Avenches, 01.04.2020

Chers membres de la FECH,

Actuellement, le Coronavirus a un impact sur nos vies dans tous les domaines. Il nous contraint à faire une pause et garder nos distances, à renoncer aux contacts sociaux et à adapter nos habitudes. La priorité principale du comité de la FECH est de respecter les mesures prises par le conseil fédéral pour protéger la population.

Toutefois, nous devons essayer de régler les affaires « courantes ». Le déroulement d'une **assemblée ordinaire des membres** au cours du premier semestre de l'année civile en fait partie. Le but est que les affaires statutaires obligatoires puissent se dérouler correctement et que la FECH reste opérationnelle.

Le comité a donc pris les décisions suivantes :

- En raison de la situation actuelle difficile et de l'incertitude concernant la durée de cette situation restrictive, nous renonçons à un déroulement physique de l'assemblée des membres en 2020.
- Les affaires statutaires nécessaires se feront par **votation électronique resp. écrite**.
- Les dates prévues initialement du 28.03.2020 et 25.04.2020 (date de rechange) sont **annulées**.

Ces décisions ont été prises sur la base de l'ordonnance 2 du COVID-19 du 13.03.2020 (SR 818.101.24).

Les documents concernant l'assemblée des membres ont été envoyés par Poste avec l'invitation du 10.03.2020 et sont publiés sur le site internet de la FECH www.swisshorse.ch dans les pages publiques (rapports annuels) resp. dans le domaine réservé aux membres (finances, requêtes, propositions pour les nominations).

Après consultation avec notre avocat Monsieur Joachim Lurf, Fribourg concernant les votations électroniques et écrites, nous avons défini les **mesures** suivantes :

1. Les votations se font par **voie électronique** par le biais du domaine réservé aux membres sur le site internet de la FECH www.swisshorse.ch pour les **membres avec une adresse mail et un code d'accès** pour ce domaine.
Link : <https://www.swisshorse.ch/fr/eleveurs-membres/domaine-reserve-aux-membres-login>
2. Les votations se font par **voie écrite** par Poste pour les membres sans adresse mail ni code d'accès pour le domaine réservé aux membres.
Les membres qui n'ont pas d'adresse mail, mais qui souhaitent pour la phase 2 voter par voie électronique peuvent s'annoncer jusqu'au 14.04.2020 à la gérance.
3. **Tous** les membres seront informés du déroulement des votations par mail, resp. Par Poste ainsi que sur le site internet.
4. Les votations se feront en 2 phases :
1ère phase: 03.04.-14.04.2020: (Affranchissement courrier A votation par voie postale)
Choix des scrutateurs et des responsables du bureau de votes, possibilité de formuler des requêtes selon invitation du 10.03.2020

2ème phase: 20.04.-11.05.2020 (Affranchissement courrier A votation par voie postale)
Votation concernant les affaires et les requêtes, déroulement des nominations. Nous devons pouvoir **clairement** attribuer les votes aux membres de la FECH. Les différents **niveaux de droits de vote** en rapport avec le statut de membre doivent être pris en compte.
5. Les deux phases de votations se feront en collaboration avec le bureau de notaires Jean-Christophe Delafontaine, Avenches
6. Un **procès-verbal** sera tenu avec les résultats des votations. Celui-ci sera publié sur le site internet de la FECH www.swisshorse.ch dans les 10 jours après le déroulement de la phase 2.

Nous remercions tous les membres pour leur participation active à ces votations.

Si vous avez des questions concernant ce procédé, veuillez contacter la gérance de la FECH : téléphone 026 676 63 40 ou info@swisshorse.ch.

Nous espérons que cette sorte d'assemblée des membres restera unique dans l'histoire de la FECH et que nous pourrons la faire de la manière habituelle en 2021 avec beaucoup de contacts sociaux.

Prenez soin de vous !

Fédération d'élevage du cheval de sport CH

Daniel Steinmann
Président

Anja Lüth
Gérante